

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA VINGTIÈME RÉUNION DIRECTIVE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 5 février 1999

NATIONS UNIES

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(20)/4
12 mars 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA VINGTIÈME RÉUNION DIRECTIVE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 5 février 1999

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	4
I. TEXTE ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT À SA VINGTIÈME RÉUNION DIRECTIVE	5
II. PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISoire DE LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE (Point 2 de l'ordre du jour)	7
III. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN À MOYEN TERME ET DU BUDGET-PROGRAMME SUR SA TRENTE-TROISIÈME SESSION (Point 3 de l'ordre du jour)	13
IV. RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CNUCED SUR LES RÉSULTATS DU SOMMET "PARTENAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT" TENU À LYON (FRANCE), DU 9 AU 12 NOVEMBRE 1998 (Point 4 de l'ordre du jour)	15
V. QUESTIONS DIVERSES (Point 5 de l'ordre du jour)	22
VI. QUESTIONS D'ORGANISATION (Points 1 et 6 de l'ordre du jour) . .	24

Annexes

Annexe

- I. Ordre du jour de la vingtième réunion directive du Conseil
- II. PARTICIPATION

INTRODUCTION

i) La vingtième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, le 5 février 1999. À cette occasion, le Conseil a tenu une séance - sa 902ème séance plénière. L'ordre du jour de la réunion figure à l'annexe I.

Chapitre I

TEXTE ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT À SA VINGTIÈME RÉUNION DIRECTIVE

Question de fond de l'ordre du jour de la dixième session
de la Conférence et déclarations s'y rapportant ¹

Les stratégies de développement dans un monde de plus en plus
interdépendant : appliquer les leçons du passé pour faire de
la mondialisation un instrument efficace au service
du développement de tous les pays
et de tous les individus

La mondialisation a eu des effets contrastés sur le développement : quelques pays en développement en ont bénéficié, d'autres non. Les disparités économiques entre les pays n'ont pas diminué, et un certain nombre de pays en développement, en particulier les PMA, risquent de voir leur marginalisation s'aggraver. Des tensions et des déséquilibres de nature systémique sont également apparus et, compte tenu du degré élevé d'interdépendance de l'économie mondiale, le risque de bouleversements financiers touchant par effet de contagion de nombreux pays et régions a considérablement augmenté. La communauté internationale devrait entreprendre un examen rigoureux et équilibré du cadre directif et institutionnel du système commercial et financier mondial. À cet égard, la Conférence offre aux États membres l'occasion d'évaluer et d'examiner les grandes initiatives et mesures prises, en particulier depuis la neuvième session de la Conférence, dans le domaine de l'économie internationale. La CNUCED devrait réfléchir aux stratégies et aux politiques offrant les meilleures possibilités d'assurer l'intégration, dans des conditions équitables, de tous les pays, surtout des pays en développement, dans l'économie mondiale et d'éviter le risque d'une marginalisation accrue.

Déclaration du Président du Conseil du commerce et du développement

Il sera pleinement tenu compte, dans la préparation de la Conférence et le résultat final de la dixième session, des intérêts des pays en développement dont l'économie est structurellement faible, vulnérable ou de modeste dimension, ainsi que des questions soulevées par le Groupe des 77, l'Union européenne et d'autres groupes le 3 février 1999 lors des consultations ouvertes.

¹La question de fond de l'ordre du jour de la dixième session de la Conférence et les annotations s'y rapportant ont été approuvées par le Conseil du commerce et du développement à sa vingtième réunion directive, le 5 février 1999. La déclaration du Président du Conseil a été prononcée à la vingtième réunion directive. Les déclarations du représentant du Maroc et du représentant de l'Allemagne ont été prononcées lors des consultations du Président du Conseil du commerce et du développement, le 3 février 1999.

Déclaration du représentant du Maroc, en sa qualité de Président du Comité préparatoire du Groupe des 77

À la Conférence, et au titre de la question de fond de l'ordre du jour approuvé par les États membres, l'attention devra notamment se porter sur les éléments suivants : préparations minutieuses en vue des futures négociations commerciales multilatérales, y compris la définition d'initiatives de négociation positives de la part des pays en développement; questions concernant l'investissement et la concurrence; financement du développement, allègement de la dette et APD; stabilité des flux financiers internationaux; réforme du système financier international; facilitation du commerce et efficacité commerciale; commerce des biens et services; produits de base; commerce et environnement; préférences commerciales; nouvelles formes d'activité économique dans les domaines de l'information et des services et autres tendances nouvelles concernant le commerce, le financement et le développement; développement des entreprises et compétitivité; transfert de technologie. Dans tous ces domaines, il faudra particulièrement se préoccuper des contraintes systémiques qui freinent le développement. Dans le même ordre d'idées, il conviendrait d'aborder les problèmes propres aux pays en développement dont l'économie est structurellement faible, vulnérable ou de modeste dimension, afin d'éviter le risque d'une marginalisation de ces pays; l'intégration et la participation totale de ces pays et de tous les pays en développement à l'économie mondiale contribueront beaucoup à la réalisation de l'objectif général de la croissance économique mondiale.

Déclaration du représentant de l'Allemagne, au nom de l'Union européenne

Le projet d'ordre du jour qui nous est présenté vise à établir un compromis entre les différentes positions exprimées dès le début du processus de préparation. Le texte qui nous est soumis ne contient pas des questions qui sont pourtant chères à l'Union européenne, telle que la participation de la société civile et du secteur privé, ainsi que la nécessité d'accroître l'efficacité de la CNUCED.

Ces deux questions sont, de l'avis de l'Union européenne, une condition importante du succès de la dixième session de la Conférence. Autrement dit, nous considérons que, d'un point de vue pratique et concret, la dixième session de la Conférence sera particulièrement jugée à l'aune de sa capacité de formaliser et d'institutionnaliser les contributions qui, depuis Midrand, émanent des diverses composantes de la société civile et du secteur privé à l'échelle mondiale, essentiellement grâce aux efforts déployés par M. Ricupero. Et la CNUCED sera aussi jugée sur sa capacité de prendre pleinement conscience de la nécessité de renforcer et d'améliorer l'impact et l'influence de ses travaux.

Pour cette raison, l'Union européenne proposera d'ajouter ces deux questions horizontales et systémiques, ainsi que d'autres sujets - horizontaux et spécifiques - auxquels elle attache de l'intérêt, à l'ordre du jour détaillé qui doit être établi au cours de la prochaine étape des discussions intergouvernementales; celles-ci devraient commencer immédiatement après la réunion directive du Conseil du commerce et du développement du 5 février 1999.

Chapitre II

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE

(Point 2 de l'ordre du jour)

1. Le **Président** a attiré l'attention du Conseil sur le projet de question de fond de l'ordre du jour de la dixième session de la Conférence (TD/B/EX(20)/L.1), qui avait été approuvé lors de ses consultations du 3 février. Il a ensuite lu la déclaration ci-après, qui avait également été approuvée à ces consultations : "Il sera pleinement tenu compte, dans la préparation de la Conférence et le résultat final de la dixième session, des intérêts des pays en développement dont l'économie est structurellement faible, vulnérable ou de modeste dimension, ainsi que des questions soulevées par le Groupe des 77, l'Union européenne et d'autres groupes le 3 février au cours des consultations ouvertes".

Décision du Conseil

2. Le Conseil a approuvé la question de fond de l'ordre du jour et a demandé au Secrétaire général de la CNUCED de compléter le projet d'ordre du jour provisoire en y ajoutant les habituelles questions de procédure, puis de le faire distribuer à toutes les délégations. (Pour le texte de la question de fond de l'ordre du jour, voir le chapitre I plus haut.)

Déclarations

3. Le représentant du **Maroc**, parlant en qualité de Président du Comité préparatoire du Groupe des 77, a fait la déclaration suivante : "À la Conférence, et au titre de la question de fond de l'ordre du jour approuvé par les États membres, l'attention devra notamment se porter sur les éléments suivants : préparations minutieuses en vue des futures négociations commerciales multilatérales, y compris la définition d'initiatives de négociation positives de la part des pays en développement; questions concernant l'investissement et la concurrence; financement du développement, allègement de la dette et APD; stabilité des flux financiers internationaux; réforme du système financier international; facilitation du commerce et efficacité commerciale; commerce des biens et services; produits de base; commerce et environnement; préférences commerciales; nouvelles formes d'activité économique dans les domaines de l'information et des services et autres tendances nouvelles concernant le commerce, le financement et le développement; développement des entreprises et compétitivité; transfert de technologie. Dans tous ces domaines, il faudra particulièrement se préoccuper des contraintes systémiques qui freinent le développement. Dans le même ordre d'idées, il conviendrait d'aborder les problèmes propres aux pays en développement dont l'économie est structurellement faible, vulnérable ou de modeste dimension, afin d'éviter le risque d'une marginalisation de ces pays; l'intégration et la participation totale de ces pays et de tous les pays en développement à l'économie mondiale contribueront beaucoup à la réalisation de l'objectif général de la croissance économique mondiale".

4. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que sa délégation voulait que la CNUCED conserve son mandat d'organisme responsable, au sein du système des Nations Unies, du traitement intégré des questions concernant le commerce et des questions interdépendantes de développement, et que toutes les activités de la CNUCED devaient reposer sur le principe d'universalité, ce qui signifiait que tous les pays ou groupes de pays étaient en droit d'attendre que leurs problèmes soient dûment pris en compte. La question de fond de l'ordre du jour de la dixième session de la Conférence était d'une manière générale conforme au mandat de la CNUCED, et les principaux domaines d'intérêt énumérés par le Maroc au nom du Groupe des 77 devaient retenir l'attention, s'agissant en particulier de l'aide à apporter aux pays pour la préparation du prochain cycle de négociations commerciales multilatérales et de l'analyse des conséquences et de la prévention des crises financières. Le consensus sur l'importance de l'intégration des pays en développement et des pays en transition dans le système commercial mondial devait être préservé, et les décisions pertinentes de la Conférence à sa neuvième session - par. 49 et 83 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/377) - et de l'Assemblée générale - résolution 53/170 - devaient être appliquées. La délégation russe était sûre que les intérêts des pays en transition seraient pleinement pris en compte au cours de la préparation de la dixième session de la Conférence, où il faudrait éviter les complications inutiles et se concentrer sur les véritables problèmes. Elle adopterait une position souple et tiendrait compte des intérêts de ses partenaires, mais bien entendu, la coopération allait dans les deux sens. Enfin, d'autres pays en transition partageaient les vues de la Fédération de Russie.

6. Le représentant de **l'Allemagne**, parlant au nom de **l'Union européenne**, a dit que l'Union était disposée à accepter le libellé de la question de fond de l'ordre du jour tel qu'approuvé aux consultations du Conseil le 3 février. Au cours de la deuxième phase de la préparation de la Conférence, un ordre du jour détaillé serait établi, qui permettrait d'apporter des éclaircissements et d'établir un ordre de priorité des points subsidiaires. Ceux-ci devraient être peu nombreux de façon à faciliter l'établissement des priorités et à prendre en compte les limites des ressources de l'organisation. Ils devraient également concerner des domaines dans lesquels on pouvait raisonnablement attendre de la CNUCED des résultats concrets et pratiques; des domaines dans lesquels l'organisation possédait un avantage comparatif; des domaines qui se prêtaient à une coopération plus étroite avec d'autres organisations telles que l'OMC et le CCI; des domaines qui visaient essentiellement à développer les capacités et les institutions des pays en développement et à améliorer leurs politiques commerciales nationales; et des domaines définis de telle sorte qu'ils puissent faire l'objet, à Bangkok, de décisions concrètes, plutôt que de longs documents, concernant les activités futures de la CNUCED. L'Union européenne était prête à faire des propositions concrètes sur des sujets aussi bien horizontaux que spécifiques au cours de la prochaine phase des préparatifs intergouvernementaux.

7. Depuis Midrand, de nombreux pays avaient connu des temps difficiles et mouvementés, en raison des turbulences financières. Des changements s'étaient produits qui devraient être analysés et pris en compte par la Conférence à sa dixième session sous l'angle du développement, du commerce et de l'investissement. Ce faisant, la CNUCED devrait s'appuyer sur les réalisations positives de Midrand et veiller à ce qu'il y ait cohérence avec d'autres importantes réunions multilatérales, en particulier l'Assemblée du millénaire

et la troisième Conférence sur les PMA. Le prochain cycle de négociations commerciales multilatérales, qui serait lancé par l'OMC avant la dixième session de la Conférence, aurait une grande influence sur celle-ci, et ses thèmes figureraient probablement au programme de travail de la CNUCED pour l'an 2000 et au-delà. Les débats à la CNUCED contribueraient certainement au processus de négociation. Pour l'Union européenne, c'étaient la diffusion de connaissances, le renforcement de la confiance et la promotion du consensus qui caractérisaient la contribution de la CNUCED dans des domaines tels que le commerce, l'investissement et la concurrence.

8. Le représentant de **l'Ukraine** a dit que, au cours des consultations, son pays avait été de ceux qui avaient proposé que le texte de la question de fond mentionne les pays en transition. L'Ukraine avait accepté une formulation de compromis dans l'intérêt du consensus, mais tenait à rappeler le principe d'universalité qui sous-tendait les activités de la CNUCED, en vertu duquel une considération équitable devait être accordée aux intérêts de tous les pays membres. Les intérêts des pays en transition devaient être dûment pris en compte dans la préparation de la dixième session de la Conférence et la documentation correspondante, conformément à la lettre et à l'esprit de Midrand ainsi que des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session.

9. Le représentant du **Bangladesh** a dit que les récentes turbulences financières avaient rendu d'autant plus nécessaire pour chaque instance multilatérale de rechercher des solutions à une situation qui menaçait d'accentuer la marginalisation des pays en développement. La crise laissait entrevoir le fossé qui se creusait entre les pays et entre les différents groupes sociaux à l'intérieur des pays. La CNUCED avait un rôle de premier plan à jouer dans la lutte contre cette évolution alarmante, et le choix de la question de fond de l'ordre du jour apparaissait dans ces conditions tout à fait approprié. Une étude des stratégies de développement dans un monde de plus en plus interdépendant et de la façon d'en appliquer les enseignements pour faire de la mondialisation un processus moins douloureux pour la transformation équitable de tous les peuples, serait dans l'intérêt de tous. L'étude critique des transformations qui se produisaient ainsi dans des domaines tels que ceux de la dette, de l'APD et du commerce électronique offrirait l'occasion d'en examiner les conséquences probables pour le monde en développement, plus particulièrement pour les PMA.

10. La préparation simultanée de la dixième session de la Conférence et de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC pouvait donner lieu à des synergies. Ces deux processus parallèles devraient contribuer à consolider le "consensus de Genève", à savoir la conception du commerce non pas en tant que fin en soi, mais en tant que moyen de développement. La dixième session de la Conférence, la troisième Conférence ministérielle de l'OMC et la troisième Conférence sur les PMA devraient aboutir à l'élaboration d'un nouveau plan global d'action en faveur des PMA, visant à aider ces pays à s'engager dans la voie du développement.

11. Le représentant de **l'Éthiopie** a déclaré qu'il approuvait pleinement la question de fond de l'ordre du jour et qu'il ne doutait pas que la situation particulière des PMA serait pleinement prise en compte dans les discussions. La dixième session de la Conférence serait l'occasion de concevoir des politiques et des stratégies de développement pragmatiques pour

le XXI^e siècle. Elle devrait susciter un engagement renouvelé en faveur de nouvelles formes de partenariat pour une croissance et un développement équitables, dans l'objectif de faire régresser la marginalisation, et dégager des mesures énergiques en vue de réduire l'écart sans cesse croissant entre pauvres et riches. Pour que la CNUCED apporte une contribution valable à la réalisation de ces objectifs, la Conférence devrait s'appuyer sur l'expérience acquise et tirer des enseignements des échecs de la précédente stratégie de développement. Il lui faudrait analyser l'application des programmes de réforme adoptés à la neuvième session et se concentrer sur des questions de fond intéressant véritablement l'avenir des pays en développement et de leur population. Les futures conférences devraient non seulement être soucieuses des exigences de l'époque, mais aussi fournir les outils et les instruments nécessaires pour concevoir et appliquer des politiques de développement permettant d'écartier les dangers de la marginalisation et d'assurer l'intégration effective des pays en développement, en particulier des PMA, dans l'économie mondiale et le système commercial international. C'était là l'une des principales tâches auxquelles devait s'atteler la communauté internationale, un véritable test pour la crédibilité de l'ensemble du système des Nations Unies. Les contraintes systémiques et les déséquilibres inhérents à l'actuelle économie mondiale devaient être abordés dans le contexte approprié, et être corrigés.

12. Le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Uruguay) a dit que son groupe entendait faire preuve d'une certaine souplesse concernant la question de fond de l'ordre du jour qui venait d'être adoptée. Il était inutile de perdre du temps en discussions futiles avec d'autres groupes régionaux sur un libellé particulier. L'important était de définir un large cadre de référence qui couvrirait tous les domaines de compétence de la CNUCED dans un esprit constructif, en tenant compte de tous les profonds changements survenus dans l'économie mondiale. Le texte adopté, avec les déclarations prononcées par le Président et par le Groupe des 77, fournissait des orientations claires pour les travaux futurs sur la formulation des thèmes de fond de la Conférence. Le Groupe latino-américain et caraïbe avait l'intention de soumettre des propositions concrètes, tout d'abord au Groupe des 77, puis aux autres groupes régionaux, en vue d'engager des discussions de fond sur les objectifs stratégiques de la dixième session de la Conférence.

13. Le représentant de la **Chine** s'est félicité de l'adoption de la question de fond de l'ordre du jour de la dixième session de la Conférence et a dit que les discussions sur la définition des thèmes concrets devant être abordés à la Conférence devaient tenir compte des fonctions spécifiques de la CNUCED et s'appuyer sur le mandat universel et l'avantage comparatif de l'institution. La Chine souscrivait à la déclaration faite par le Maroc au nom du Groupe des 77, qui indiquait les thèmes prioritaires à examiner dans le cadre de la question de fond. Ces thèmes recouvraient les problèmes pressants de l'économie contemporaine et reflétaient les préoccupations des États membres. Dans la mesure où la Conférence formulerait des stratégies pour le siècle prochain d'une grande importance pour l'économie internationale et où la CNUCED était la seule organisation du système des Nations Unies ayant pour mandat d'aider les pays en développement à poursuivre leur croissance et leur développement, les thèmes à aborder à la dixième session de la Conférence devaient être étroitement liés aux questions intéressant véritablement ces pays et refléter leurs besoins et leurs aspirations.

14. Le représentant du **Bélarus** a dit que sa délégation avait souscrit au projet de texte dans l'intérêt du consensus, mais qu'elle voulait que la CNUCED soit cohérente dans l'exécution de son mandat. Cette cohérence passait par une prise en compte équilibrée des intérêts de tous les pays, conformément au principe d'universalité, ce qui signifiait que tous les pays ou groupes de pays étaient en droit d'attendre que leurs problèmes soient dûment pris en compte. Les problèmes rencontrés par les pays en transition avaient fait l'objet d'une attention notable à la CNUCED, et le Bélarus souhaitait que les réalisations de la précédente session de la Conférence soient préservées et renforcées. Les problèmes des pays en transition devaient être pris en compte dans la préparation de la dixième session ainsi que dans les décisions qui seraient adoptées par la Conférence.

15. Le représentant de la **Norvège** a dit que sa délégation se félicitait du texte qui venait d'être adopté et qui était suffisamment précis pour donner une orientation aux travaux futurs, mais aussi suffisamment général pour autoriser une certaine flexibilité. L'ordre du jour était axé sur les conséquences de la mondialisation pour le développement, et différents acteurs - gouvernements, organismes intergouvernementaux et société civile - étaient désormais associés à la recherche d'une meilleure compréhension du phénomène complexe de la mondialisation et à la quête de solutions adéquates aux problèmes posés. La dixième session de la Conférence participerait ainsi d'un large effort, au sein du système interinstitutions et ailleurs, d'analyse des incidences sur le développement de la mondialisation, et le rôle et les activités futurs de la CNUCED devaient être considérés comme une partie d'un tout, comme un moyen de renforcer l'action engagée au niveau mondial pour faire face aux nouveaux défis. Des décisions sur des points concrets auraient toutefois à être prises, s'agissant par exemple de préparer les pays en développement aux nouvelles négociations commerciales multilatérales, de l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale et de la marginalisation des PMA. La Norvège était satisfaite de ce que les PMA soient désormais expressément mentionnés dans le texte et souscrivait à la déclaration faite par l'Allemagne au nom de l'Union européenne concernant la nécessité d'établir des priorités claires.

16. Le représentant de l'**Afrique du Sud** a associé sa délégation à la déclaration du Groupe des 77. Compte tenu de la tourmente financière qui touchait actuellement certains pays en développement et eu égard aussi au prochain cycle de négociations à l'OMC, qui traiterait probablement de questions complexes, il ne faudrait pas perdre de vue, au cours de la préparation de la Conférence ou pendant la session elle-même, les questions soulevées par le Groupe des 77.

17. La représentante du **Guatemala** a dit que son pays souscrivait sans réserve aux déclarations du Groupe des 77 et du Groupe latino-américain et caraïbe. Étant donné l'importance de leur intégration dans l'économie mondiale, une attention particulière devrait être accordée aux pays en développement, en particulier aux PMA et aux pays dont l'économie était structurellement faible, vulnérable ou de modeste dimension, ainsi qu'aux pays en transition. Le "consensus de Genève", à savoir la nécessité de considérer la mondialisation et la libéralisation comme un moyen de développement et non pas comme une fin en soi, devrait aussi être présent à l'esprit de tous. Le Guatemala, parlant également au nom d'autres petits pays structurellement faibles ou vulnérables, considérait qu'une attention particulière devrait être accordée à cette catégorie de pays aussi bien dans la préparation de la session que dans le résultat final de la Conférence.

18. Le représentant de la **Thaïlande** a associé sa délégation à la déclaration du Groupe des 77. Depuis la neuvième session de la Conférence, de nombreux pays en développement avaient vu leurs perspectives de développement se dégrader sensiblement, ce qui avait entraîné de surcroît un risque accru, pour d'autres pays en développement, de marginalisation. Dans ce contexte, la dixième session de la Conférence constituerait une occasion historique de s'attaquer aux déséquilibres et aux contraintes systémiques de l'économie mondiale, ainsi que de définir des politiques et des stratégies de développement dans une économie mondialisée. Dans le même esprit de compromis que celui qui avait présidé à l'adoption par le Conseil de la question de fond de l'ordre du jour, il devrait être possible de définir des principes directeurs et des mesures permettant à la communauté internationale de s'attaquer aux problèmes de la marginalisation et de renforcer la croissance et la prospérité dans des conditions équitables pour l'économie mondiale à l'aube du XXI^e siècle.

Chapitre III

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN À MOYEN TERME ET DU BUDGET-PROGRAMME
SUR SA TRENTE-TROISIÈME SESSION**

(Point 3 de l'ordre du jour)

19. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi de la documentation suivante :

Conclusions concertées du Groupe de travail sur la viabilité financière de certains programmes de coopération technique (TD/B/WP/L.85);

Décision du Groupe de travail relative au plan de coopération technique de la CNUCED pour la période 1999-2001 (TD/B/WP/L.86);

Conclusions concertées du Groupe de travail sur l'évaluation approfondie du programme relatif aux pôles commerciaux (TD/B/WP/L.87);

Projet de rapport du Groupe de travail sur sa trente-troisième session (TD/B/WP/L.88);

Recommandations concertées du Groupe de travail sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (TD/B/WP/L.89);

Proposals for the draft programme of work for the biennium 2000-2001 (UNCTAD/ISS/Misc.200/Rev.1).

20. Le représentant de la **France**, parlant en sa qualité de **Président du Groupe de travail à sa trente-troisième session**, a présenté les résultats de la session du Groupe de travail (25-29 janvier 1999) et a attiré l'attention sur une modification apportée aux recommandations concertées faisant l'objet du document TD/B/WP/L.89; il a informé le Conseil que le Groupe de travail souhaitait se réunir fin avril pour examiner le budget dans son ensemble, une fois celui-ci finalisé par le Secrétaire général de l'ONU.

21. Le Conseil a entériné les recommandations concertées, modifiées, du Groupe de travail figurant dans le document TD/B/WP/L.89, a pris note des propositions concernant le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001 (UNCTAD/ISS/Misc.200/Rev.1) et a invité le Secrétaire général de la CNUCED à prendre en compte ces propositions. Il a également entériné les conclusions concertées du Groupe de travail sur la viabilité financière de certains programmes de coopération technique (TD/B/WP/L.85), ainsi que les conclusions concertées sur l'évaluation approfondie du programme relatif aux pôles commerciaux (TD/B/WP/L.87), comme recommandé par le Groupe de travail à sa trente-troisième session. Il a en outre pris note du plan de coopération technique de la CNUCED pour la période 1999-2001 (TD/B/EX(20)/3), tel que révisé aux termes de la décision figurant dans le document TD/B/WP/L.86. (Pour le texte des conclusions et recommandations concertées, voir le rapport du Groupe de travail sur sa trente-troisième session - document TD/B/46/2-TD/B/WP/115).

22. Le représentant de la **Suisse** a dit que, concernant le recouvrement partiel des coûts, il se félicitait du consensus réalisé par le Groupe de travail (TD/B/WP/L.85), bien qu'il ait espéré davantage, et que le concept de partenariat prévu dans le nouveau mécanisme contribuerait à la viabilité des programmes de coopération technique considérés. Il espérait que ce mécanisme serait rapidement mis en oeuvre et, si possible, développé. Concernant l'évaluation du programme relatif aux pôles commerciaux, l'étude financée par la Suisse avait permis de déterminer les points forts et les faiblesses du programme. Le concept des pôles commerciaux était unanimement apprécié, même si beaucoup restait à faire pour améliorer le programme.

23. Le représentant de l'**Allemagne**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que, concernant la politique de publication, le taux de réponse à la dernière enquête de lectorat n'avait été que de 5 %, et qu'il fallait donc améliorer les modalités de ce type d'enquête. À cet égard, le secrétariat devrait prendre des dispositions pour rencontrer les groupes régionaux et les pays souhaitant examiner avec lui la demande de publications de la CNUCED. Enfin, la pratique de la projection des textes de négociation dans les salles de réunion devrait être généralisée à d'autres réunions.

24. Le représentant du **Royaume-Uni** a dit que sa délégation souscrivait aux recommandations du Groupe de travail, s'agissant en particulier de soumettre au Conseil pour approbation toute incidence future sur le programme de travail résultant de l'examen par le Conseil des résultats du Sommet de Lyon.

Chapitre IV

**RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CNUCED SUR LES RÉSULTATS
DU SOMMET "PARTENAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT"
TENU À LYON (FRANCE), DU 9 AU 12 NOVEMBRE 1998**

(Point 4 de l'ordre du jour)

25. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi de la documentation suivante :

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les résultats du Sommet "Partenaires pour le développement" tenu à Lyon (France), du 9 au 12 novembre 1998 (TD/B/EX(20)/2);

Partenaires pour le développement : Compilation de partenariats (UNCTAD/PFD/INF.2).

26. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a présenté le rapport du Secrétaire général de la CNUCED au nom de celui-ci. Conformément à l'objectif, défini à sa neuvième session, de créer un partenariat durable pour le développement, la Conférence avait demandé au Secrétaire général de la CNUCED de convoquer une réunion avec des acteurs du développement qui permettrait de dégager des enseignements sur les moyens de renforcer la participation de la société civile aux activités de la CNUCED. Cela impliquait inévitablement de "défricher de nouveaux territoires", puisque l'évolution de la réflexion sur le développement semblait en l'occurrence prendre de vitesse la capacité des institutions de s'adapter au changement. Il fallait définir un cadre explicite de coopération et de partenariat dans l'univers mondialisé d'aujourd'hui, qui fixe les limites précises des activités du secrétariat tout en autorisant une certaine flexibilité opérationnelle à l'intérieur de ces limites.

27. La réunion de Lyon avait été la première tentative faite pour concrétiser le concept de partenariat avec la société civile et le monde des entreprises lancé par la Conférence à sa neuvième session. On s'était appuyé sur les spécificités de la CNUCED en tant qu'organisation universelle attachée à promouvoir le développement par le biais d'activités de conseil et de coopération technique, d'une part, et d'activités de recherche, d'autre part. Cela expliquait le large éventail de partenariats conclus à Lyon. L'objectif de cette réunion avait été de susciter une collaboration avec des acteurs du développement en vue de renforcer l'efficacité des propres activités de la CNUCED.

28. En choisissant des domaines considérés comme les plus propices à la promotion de partenariats, la CNUCED avait cherché à privilégier des projets susceptibles d'avoir le plus grand impact sur les bénéficiaires escomptés et qui relèvent en outre de domaines où elle possédait des compétences reconnues. Telle devait être la ligne générale de l'évolution future de ses relations avec la société civile et le secteur privé.

29. La réunion de Lyon avait été une expérience, fondée sur des postulats dont la validité restait à établir pleinement, question qui serait abordée au cours de la préparation de la dixième session de la Conférence. Il était escompté que cette préparation permette d'élargir le concept d'intégration de

la société civile dans les activités de l'organisation, en ce sens qu'elle engagerait des acteurs non gouvernementaux de toutes sortes dans un processus de réflexion collective sur l'ordre du jour de la Conférence et sur l'expérience multilatérale en matière de promotion du développement. Un élément en serait le "cahier d'espérances", qui permettrait de recueillir et de présenter à la Conférence des propositions concrètes, pratiques, émanant de la base. Le processus aurait une dimension pédagogique et contribuerait aussi au renforcement des capacités, en valorisant le rôle de la société civile dans les pays en développement et en établissant une collaboration avec des organismes représentatifs des milieux économiques et financiers.

30. Le rapport sur la réunion de Lyon contenait quelques conclusions préliminaires, dont l'idée que le concept de partenariat, amélioré et replacé dans un cadre juridique et opérationnel bien défini, pourrait utilement contribuer au renforcement de la participation de la société civile et du secteur privé aux activités de la CNUCED dans la poursuite d'objectifs de développement communs. Une autre conclusion était qu'il fallait davantage de continuité dans la participation de la société civile à la vie institutionnelle de la CNUCED, tout en conservant aux États membres le contrôle politique de toutes les activités de l'organisation. L'expérience de la réunion de Lyon avait été étudiée avec un grand intérêt par d'autres institutions à Genève, et un groupe de travail interorganisations avait été créé pour examiner les relations entre les organismes des Nations Unies, les ONG et le secteur privé en vue d'établir d'éventuels principes directeurs et normes.

31. Parallèlement, le rapport soulevait un certain nombre de questions juridiques et pratiques fondamentales, qui restaient sans réponse. D'autres institutions avaient déjà été confrontées au problème du choix de partenaires légitimes représentatifs dans le secteur privé, mais ces partenaires étaient généralement des organismes à but non lucratif; travailler sur des projets concrets avec des partenaires commerciaux posait manifestement des problèmes d'une autre nature; une association avec l'ONU pouvait être interprétée comme l'octroi d'un avantage commercial inéquitable à une entreprise par rapport à ses concurrents, nationaux et internationaux. Il y avait un risque évident de conflits d'intérêts dans lesquels la neutralité de l'ONU pourrait être mise en cause. L'expérience pratique que fourniraient les partenariats lancés à Lyon serait à cet égard riche d'enseignements.

32. Le **Directeur de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale** a dit que le Sommet de Lyon, voulu par les États membres pour associer davantage la société civile aux activités de la CNUCED, induirait des changements plus profonds que ne l'avaient fait de précédentes conférences. L'évolution du rôle des gouvernements dans le développement économique et la diminution de l'APD conduisaient à considérer que davantage de ressources du secteur privé pouvaient être mobilisées pour le développement dès lors que la motivation, et les moyens, existaient. En outre, les ONG qui travaillaient directement auprès des populations les plus pauvres du monde pouvaient communiquer leur expérience et faire entendre leurs préoccupations.

33. À la neuvième session de la Conférence, le Secrétaire général de la CNUCED avait proposé la création d'un organisme composé de représentants des gouvernements, des ONG, du secteur privé et d'organisations

internationales, qui aurait un rôle consultatif et serait doté d'un mandat précis, tout en étant placé sous le contrôle du Conseil du commerce et du développement. En raison de réticences quant à la participation du secteur privé, un compromis avait été adopté, celui de la création à travers un dialogue et une action conjointe des gouvernements, de la société civile et des secteurs public et privé, de partenariats visant à mobiliser des ressources matérielles et humaines en faveur du développement. En organisant la réunion de Lyon, le secrétariat avait décidé, faute de pouvoir s'appuyer sur un précédent ou sur un modèle, d'en faire une grande réunion, compte tenu de l'ampleur et de l'importance des résultats escomptés. Le problème de la légitimité avait été résolu par la sélection des représentants en fonction de leur contribution potentielle au développement. Le secrétariat avait également décidé d'inviter les ONG à participer pleinement à la réunion de Lyon, ces organisations jouant généralement un rôle de critique ou de "surveillance" et ayant su, lors de précédentes conférences, organiser des réunions ou des activités parallèles.

34. Les thèmes avaient été choisis dans les domaines où la CNUCED possédait des compétences et où elle pouvait avoir un impact sur le développement. L'un de ces domaines était celui du commerce électronique, car d'ici l'an 2002, la part des pays en développement dans ce commerce serait d'une importance décisive pour le développement; une session avait été consacrée à ce thème, avec pour thème subsidiaire les transports, en particulier les aspects concernant l'efficacité commerciale, comme demandé par les États membres à la neuvième session de la Conférence. Une autre session avait été consacrée au profit et au développement, notamment dans des secteurs tels que les produits de base, le microfinancement, l'investissement et le commerce des produits biologiques. Des sessions avaient également été organisées par le Centre du commerce international CNUCED/OMC, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Conférence des Nations Unies sur le droit commercial international, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

35. De nombreux représentants de la société civile avaient participé à la réunion : sur un total de 2 800 participants, 1 400 venaient du secteur privé. En outre, quelque 170 pays avaient été représentés, ce qui était très rare pour des conférences internationales. Les modalités d'organisation de la réunion avaient exclu les grandes déclarations, ce qui avait permis aux participants de se concentrer sur les questions de fond et de tirer tout le profit possible des discussions. La réunion de Lyon avait apporté au secrétariat la matière de propositions sur les moyens d'intégrer la société civile dans les activités de la CNUCED. L'absence de cadre juridique avait toutefois été un handicap, et il fallait s'attacher à résoudre ce problème important.

36. Le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Brésil) a dit que le niveau de participation au Sommet attestait le succès de la réunion. L'Amérique latine et les Caraïbes avaient été bien représentées, et certains partenariats lancés à Lyon présentaient un intérêt particulier pour la région. L'importance réelle du Sommet tenait aux nouvelles voies qu'il avait ouvertes, qui permettraient d'élaborer de nouvelles méthodes de travail. Le suivi des partenariats serait extrêmement intéressant, mais il était important de souligner l'identité intergouvernementale de la CNUCED et la nécessité pour les États membres d'en conserver le contrôle. Le Groupe latino-américain et caraïbe reconnaissait avec d'autres la nécessité de revoir les méthodes de

travail de l'organisation et de trouver de nouvelles ressources, et il était prêt à examiner des propositions relatives à un accroissement de la participation de la société civile.

37. La représentante de la **Turquie** a dit que l'utilité de la CNUCED tenait à ce qu'elle offrait aux utilisateurs finals, qui n'étaient pas nécessairement des gouvernements. La coopération avec le secteur privé avait toutefois ses dimensions propres et exigeait une approche différente de celle qui était utilisée avec les ONG et les milieux scientifiques et universitaires, car des intérêts matériels étaient en jeu. La délégation turque souscrivait à ce qui était indiqué dans le rapport (par. 25 à 27) quant à la nécessité d'établir des principes directeurs clairs pour les relations avec le secteur privé, qui devraient encourager une plus grande participation, sans remettre en cause la responsabilité éthique, morale ou juridique de l'organisation, et tout en conservant les activités de la CNUCED sous le contrôle des États membres. Les partenaires du secteur privé devraient être informés des méthodes de travail de la CNUCED et de l'ONU. Le Secrétaire général de la CNUCED devrait donner son opinion sur la façon de collaborer avec le secteur privé et sur les mesures à prendre, pour que l'on puisse en débattre avant la dixième session de la Conférence.

38. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a salué dans la réunion de Lyon la première étape d'un processus de collaboration entre les gouvernements, les organisations internationales, les milieux scientifiques et universitaires, le secteur privé et les ONG. Le Gouvernement des États-Unis ne verrait d'une manière générale aucune difficulté à ce que des projets conjoints de recherche soient menés avec des établissements universitaires ou des ONG, mais il s'inquiétait des problèmes que pouvaient facilement poser des partenariats entre la CNUCED et des entreprises commerciales. Il était essentiel que les États membres puissent passer en revue les règles du jeu définies pour de telles activités par le Secrétaire général de la CNUCED avant que ces partenariats ne soient engagés plus avant.

39. La délégation des États-Unis reconnaissait l'importance qu'il y avait à éliminer les obstacles à la participation des pays en développement au commerce électronique mondial, mais elle souhaitait obtenir davantage d'informations sur le partenariat intitulé "Promotion d'un environnement juridique prévisible pour le commerce électronique" avant que la proposition ne soit mise en oeuvre. Les États-Unis voulaient tout d'abord savoir ce que l'on entendait dans le document par "un cadre juridique approprié", et aussi examiner les principes qui guideraient les recommandations adressées aux partenaires du secteur privé de la CNUCED pour s'assurer qu'ils éliminent les obstacles plutôt que d'en créer involontairement. Toute recommandation concernant une réforme législative devrait promouvoir, pour le commerce électronique, un cadre minimal, stable, technologiquement neutre et relevant de l'initiative du secteur privé. Le représentant a dit souhaiter également savoir comment les entreprises participantes avaient été choisies et si d'autres entreprises pouvaient s'associer au partenariat, au cas où les États membres jugeraient la proposition appropriée, et il s'est félicité de la création par le Secrétaire général de la CNUCED d'un groupe de travail interorganisations chargé d'élaborer des principes directeurs pour une plus grande transparence du processus d'élaboration de propositions de partenariat.

40. Le représentant du **Japon** a dit que, si la réunion de Lyon avait été de par ses résultats et son approche unique un succès, elle pouvait ne pas nécessairement donner des résultats concrets, en particulier par rapport aux besoins des PMA, par exemple en matière d'investissement; les problèmes concrets de ces pays n'y avaient pas été abordés. Certaines sessions avaient été de simples forums commerciaux, sans aucun apport de la CNUCED, et la représentation au Sommet avait également été déséquilibrée du point de vue régional, puisqu'on y avait vu excessivement peu de participants d'Asie, et plus particulièrement d'Asie de l'Est. La participation de responsables de haut niveau de pays développés avait aussi été assez décevante, et d'une manière générale le rôle des gouvernements dans l'ensemble du processus avait été extrêmement limité.

41. Il importait de repenser le rôle du secteur public dans la promotion d'un partenariat secteur public-secteur privé. La délégation japonaise partageait la préoccupation exprimée quant à la nécessité de principes directeurs clairs concernant le renforcement des liens entre la CNUCED et la société civile; ces principes directeurs devraient être établis aussitôt que possible, et des rapports devraient être régulièrement présentés sur la suite donnée aux partenariats lancés.

42. Le porte-parole du **Groupe africain** (Kenya) a dit que son groupe déplorait que l'Afrique ait été marginalisée au Sommet. Les discussions sur le concept de partenariat devaient tenir compte du fait que le concept de croissance tirée par le secteur privé avait été universellement accepté en tant qu'élément essentiel de la politique économique. À cet égard, il s'est félicité des actions conjointes envisagées par la CNUCED et le secteur privé pour remédier à la marginalisation anormale de l'Afrique en matière de flux d'IED. La session organisée à Lyon sur la mobilisation d'IED en faveur des PMA devrait servir de modèle, puisqu'il n'existait pas de cadre bien défini pour une telle coopération. Dans les discussions sur le concept de partenariat, il importait également de différencier les ONG, dont certaines possédaient, dans des domaines tels que l'investissement et l'allégement de la dette, des compétences considérables qui pourraient être mises au service des pays en développement.

43. Le représentant de l'**Égypte** a dit que les contacts directs, le dialogue et les échanges d'information au Sommet de Lyon avaient permis à son pays de nouer des liens avec des participants dans d'importants domaines du développement et du commerce. Le rapport du Secrétaire général de la CNUCED soulevait d'importantes questions, dont celle du rôle et de l'objectif de la CNUCED en matière d'aide au développement des pays en développement. La participation d'ONG aux activités de la CNUCED était une bonne chose dès lors qu'elle apportait une contribution positive à la mise en oeuvre des politiques et des stratégies de développement. Cette contribution dépendait de la nature, du rôle et de la responsabilité de chacun de l'ensemble des acteurs. La participation d'acteurs non gouvernementaux devait être un moyen d'améliorer le rôle de la CNUCED, ce n'était pas une fin en soi. La question de savoir quel mécanisme devait identifier les ONG pouvant être invitées à participer aux activités de l'organisation et si le Conseil, dans sa forme actuelle, pouvait jouer ce rôle devait être abordée, en même temps que les différents aspects des partenariats, en particulier l'aspect juridique. Les accords de partenariat offraient un modèle de ce que la CNUCED pouvait faire, et le rôle non traditionnel joué par le secrétariat au Sommet en tant

que vecteur d'interactions directes entre toutes les parties, sur tous les sujets - rôle qui avait en outre été mûrement réfléchi - était un modèle qui pouvait être appliqué ailleurs. Un rapport détaillé sur l'ensemble des sessions organisées à Lyon serait le bienvenu.

44. Le porte-parole du **Groupe asiatique et la Chine** (République islamique d'Iran) a dit que les pays de son groupe et la Chine jugeaient nécessaire d'examiner les implications du Sommet et ses contributions au développement, ainsi que le rôle de la CNUCED en matière de promotion du développement. L'idée d'une participation plus active de tous les acteurs du développement méritait plus amples discussions, car il fallait définir des règles de base et un cadre approprié. Depuis la nuit des temps, la question était posée : "Qu'est-ce qui m'appartient, et qu'est-ce qui t'appartient ?", question qui était tout à fait pertinente dans le présent contexte. Certains domaines relevaient des gouvernements, d'autres de la société civile; des frontières devaient être tracées pour éviter les problèmes. L'enthousiasme de la CNUCED pour la participation des acteurs du développement ne devait en rien réduire la responsabilité des gouvernements quant aux activités de l'organisation.

45. Pour le Groupe asiatique et la Chine, il était important de promouvoir le rôle de la CNUCED en matière de traitement intégré des questions en relation avec le développement dans les domaines du commerce, du financement, de l'investissement et de la technologie. Cela exigeait des débats intensifs, que la préparation et la tenue de la dixième session de la Conférence permettraient d'engager.

46. Le représentant de la **Suisse** a dit que le Sommet avait été un premier pas dans la voie d'une action commune, non plus seulement des gouvernements, mais aussi des ONG et des autres acteurs du développement, forts de leurs propres ressources et compétences. Cette nouvelle orientation soulèverait néanmoins aussi des questions, et il faudrait analyser les avantages et les inconvénients qui pourraient découler de la réunion de Lyon dans la perspective de la dixième session de la Conférence. La délégation suisse était prête à participer aux travaux du secrétariat sur la définition de principes directeurs et d'un cadre juridique explicite.

47. Le représentant de l'**Allemagne**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que le rapport soulevait des questions de principe concernant le rôle futur de la CNUCED et la participation d'ONG à ses activités. La stratégie de la CNUCED devrait reposer sur des fondements théoriques et pratiques mieux définis. La mise en place de partenariats ne devrait pas être considérée comme le seul moyen d'améliorer les interactions avec la société civile. L'Union européenne attendait avec intérêt d'être saisie de la proposition du Secrétaire général de la CNUCED sur l'organisation d'un débat intergouvernemental sur cette question avant la dixième session de la Conférence. L'idée de créer un organisme consultatif dépendant du Conseil du commerce et du développement serait attentivement étudiée par l'Union européenne.

48. Le représentant de la **République de Corée** a dit que le succès du Sommet de Lyon appelait des mesures concrètes et productives de suivi. Les propositions figurant dans le rapport, notamment sur les méthodes de travail de la CNUCED, devaient faire l'objet de débats approfondis avant et pendant la Conférence. Des initiatives analogues à la réunion de Lyon

devraient contribuer à une promotion plus vigoureuse de la cause du développement dans les années à venir, et la délégation coréenne continuerait de s'efforcer de sensibiliser le secteur privé coréen aux initiatives en cours tout en apportant sa propre contribution aux travaux de la CNUCED.

49. Le représentant du **Costa Rica** a dit que les propos du Secrétaire général de la CNUCED concernant la sélection des partenaires exigeaient plus ample réflexion. Le Sommet avait suscité un grand enthousiasme et ouvert de nouvelles perspectives en matière d'information sur les moyens de résoudre les problèmes provoqués par les turbulences financières mondiales. Un suivi serait toutefois essentiel, et il serait particulièrement important de tenir compte de l'expérience fournie par la première série de partenariats.

50. Le représentant du **Royaume-Uni** a dit que les futurs partenariats devraient être conformes aux principes directeurs établis et, à cet égard, la délégation britannique souscrivait à l'appel lancé aux États membres par le Secrétaire général de la CNUCED à la session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour que des principes directeurs juridiques totalement transparents soient définis au Siège de l'ONU.

Décision du Conseil

51. Le Conseil a pris note de la discussion. Les questions relatives au suivi du Sommet "Partenaires pour le développement" seraient abordées lors des consultations du Président.

Chapitre V

QUESTIONS DIVERSES

(Point 5 de l'ordre du jour)

a) Réunion du bureau élargi de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa troisième session

52. Le Conseil a approuvé la recommandation du bureau de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement de ne convoquer qu'une réunion d'experts en 1999 - sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce électronique - qui aurait lieu du 14 au 16 juillet 1999. Il a en outre invité le secrétariat à étudier la possibilité de réunir un groupe spécial d'experts, sous l'égide du Secrétaire général, pour examiner les questions soulevées par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme concernant l'évaluation externe approfondie du programme relatif aux pôles commerciaux, et il a autorisé le Président du Conseil à adapter le calendrier des réunions pour 1999 en conséquence.

b) Invitation adressée à la Secrétaire d'État au développement international du Royaume-Uni

53. Le **Président** a informé le Conseil que, ayant appris que la Secrétaire d'État britannique au développement international se trouverait à Genève le 2 mars 1999, il avait pris l'initiative de l'inviter à prononcer une allocution devant le Conseil à l'occasion d'une séance publique ce jour-là.

c) Restructuration du secrétariat de la CNUCED

54. La représentante de la **Tunisie** a dit que sa délégation avait eu beaucoup de difficultés à obtenir, en décembre 1998, des informations du service administratif de la CNUCED sur le niveau des effectifs du secrétariat. La délégation tunisienne voulait un secrétariat de la CNUCED qui soit fort et efficace, et non pas à effectifs réduits et sans moyen d'action. L'objectif était non pas de réduire les effectifs à tout prix, mais de les ramener à de justes proportions.

55. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a demandé quels progrès avaient été faits concernant la désignation du directeur de la Division du commerce. À cet égard, elle ne comprenait pas la proposition du secrétariat, dans le projet de budget-programme, de réduire le nombre de postes dans cette division.

56. Le représentant de l'**Égypte** a demandé pourquoi il n'y avait toujours pas de coordonnateur spécial à la tête du Groupe économique spécial pour le peuple palestinien, comme cela était demandé dans la résolution 52/220 de l'Assemblée générale.

57. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a dit qu'il espérait que la question de la nomination du chef de l'Administration de la CNUCED serait prochainement réglée et que des problèmes tels que ceux évoqués par la Tunisie seraient rapidement résolus. Concernant le poste vacant de directeur de la Division du commerce, le jury spécial constitué par le Secrétaire général

de la CNUCED venait tout juste d'adresser ses recommandations au Secrétaire général. Pour ce qui était des effectifs de la Division du commerce, la proposition de supprimer quatre postes d'administrateur avaient été révisée à la suite des discussions au Groupe de travail, et deux postes avaient été rétablis; on espérait qu'un troisième poste serait également rétabli, mais le quatrième poste, dont les fonctions avaient un caractère interdivisionnel puisqu'elles concernaient les relations entre le commerce et l'investissement, serait transformé en poste L de conseiller interrégional à la division Direction exécutive et gestion, ce qui dégagerait un poste D.1 pour les questions intersectorielles. Enfin, pour ce qui était du Groupe économique spécial, un coordonnateur par intérim avait été désigné à titre temporaire, mais il était prévu de transférer les responsabilités de Coordonnateur spécial au coordonnateur pour les questions intersectorielles; le Groupe économique spécial serait en outre renforcé par la création d'un nouveau poste P.2.

d) Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

58. Le représentant de l'**Allemagne**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que l'Union européenne continuait de s'intéresser à l'évaluation du Groupe de travail intergouvernemental d'experts et espérait que les consultations informelles sur la question reprendraient après la prochaine session du Groupe.

59. Le représentant de l'**Ouganda**, parlant en sa qualité de **Vice-Président du Conseil** et Président des consultations informelles, a dit qu'il avait l'intention de reprendre les consultations une fois recueillies les vues du Groupe lui-même. Il fallait espérer que des services d'interprétation seraient disponibles pour ces consultations.

Chapitre VI

QUESTIONS D'ORGANISATION

(Points 1 et 6 de l'ordre du jour)

A. Ouverture de la session

60. La vingtième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 5 février 1999 par M. Chak Mun See (Singapour), Président du Conseil.

B. Bureau de la vingtième réunion directive

61. Sa composition n'ayant pas changé depuis la quarante-cinquième session, le Bureau du Conseil à la vingtième réunion directive était composé comme suit :

<u>Président</u> :	M. Chak Mun See	(Singapour)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Nobutoshi Akao	(Japon)
	M. Carlos Amat Fores	(Cuba)
	M. Petko Draganov	(Bulgarie)
	Mme Savitri Kunadi	(Inde)
	M. Roderic M.J. Lyne	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
	M. Syargei Mikhnevich	(Biélorus)
	M. Alphonse Oseku	(Ouganda)
	M. Carlos Pérez del Castillo	(Uruguay)
	M. Raimundo Pérez-Hernández	(Espagne)
	M. Mounir Zahran	(Égypte)
<u>Rapporteur</u> :	M. Philippe Merlin	(France)

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 1 de l'ordre du jour)

62. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa vingtième réunion directive (TD/B/EX(20)/1), tel que modifié. (Voir l'annexe I du présent rapport.)

D. Rapport du Conseil sur sa vingtième réunion directive

63. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version définitive du rapport sur sa vingtième réunion directive.

ANNEXES

Annexe I

ORDRE DU JOUR DE LA VINGTIÈME RÉUNION DIRECTIVE DU CONSEIL

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Projet d'ordre du jour provisoire de la dixième session de la Conférence
3. Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa trente-troisième session
4. Rapport du Secrétaire général sur les résultats du Sommet "Partenaires pour le développement" tenu à Lyon (France) du 9 au 12 novembre 1998, présenté conformément au paragraphe 119 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement"
5. Questions diverses
 - a) Réunion du bureau élargi de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa troisième session
 - b) Invitation adressée à la Secrétaire d'État au développement international du Royaume-Uni
 - c) Restructuration du secrétariat de la CNUCED
 - d) Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication
6. Rapport du Conseil sur sa vingtième réunion directive

Annexe II

PARTICIPATION *

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Kenya
Algérie	Liban
Allemagne	Lituanie
Angola	Madagascar
Australie	Malaisie
Autriche	Malte
Bangladesh	Maroc
Barbade	Maurice
Bélarus	Mauritanie
Belgique	Mexique
Bhoutan	Myanmar
Bolivie	Népal
Brésil	Nigéria
Bulgarie	Norvège
Canada	Oman
Chili	Ouganda
Chine	Panama
Colombie	Paraguay
Costa Rica	Pays-Bas
Côte d'Ivoire	Pérou
Croatie	Philippines
Cuba	Portugal
Égypte	République de Corée
Équateur	République populaire démocratique de Corée
Espagne	République tchèque
États-Unis d'Amérique	République-Unie de Tanzanie
Éthiopie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Sénégal
Finlande	Singapour
France	Slovaquie
Gabon	Soudan
Géorgie	Sri Lanka
Ghana	Suède
Guatemala	Suisse
Hongrie	Thaïlande
Inde	Trinité-et-Tobago
Iran (République islamique d')	Tunisie
Iraq	Turquie
Irlande	Ukraine
Israël	Uruguay
Italie	Venezuela
Jamaïque	Yémen
Japon	Zambie
Jordanie	

*La liste des participants porte la cote TD/B/EX(20)/INF.1.

2. Un État membre de la CNUCED, qui n'est pas membre du Conseil, était représenté en qualité d'observateur : le Saint-Siège.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion :

Agence de coopération culturelle et technique
Centre Sud
Communauté européenne
Ligue des États arabes
Organisation arabe du travail
Organisation de l'unité africaine.

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion :

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation mondiale de la santé
Fonds monétaire international
Organisation mondiale du commerce.

5. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement était représenté, de même que le Centre du commerce international CNUCED/OMC.

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Catégorie générale

Chambre de commerce internationale
Confédération internationale des syndicats libres
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
Institut mondial des caisses d'épargne.

Catégorie spéciale

Conseil international des infirmières.
